



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une nouvelle aide pour les PME : 1er pas vers l'innovation

Limoges Métropole, engagée auprès des entreprises du territoire, lance un nouveau dispositif « Premier pas vers l'innovation » destiné à favoriser le développement des PME du territoire par le biais de l'innovation.

Publié le 7 Mai 2025

L'objectif de « Premier pas vers l'innovation » est d'aider les entreprises du territoire à mettre en place un programme de Recherche et Développement (R & D) par l'accueil d'un étudiant stagiaire encadré par un laboratoire de l'Université de Limoges. L'aide vise à contribuer au financement des gratifications de stage pour un montant maximal de 5 000 €.

Le conditions d'éligibilité du projet

Les programmes de R & D doivent s'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence prioritaires du territoire :

- > Céramiques et traitement de surface.
- > Électronique et photonique
- > Eau et environnement.
- > Santé et autonomie.
- > Agriculture et agroalimentaire.
- > Numérique et cybersécurité.

Un étudiant stagiaire doit être de niveau Master 2 minimum et sera co-encadré par un laboratoire labellisé CNRS ou non.

Le conditions d'éligibilité des entreprises

L'entreprise devra être :

- > soit commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de service,
- > implantée à Limoges Métropole, en activité depuis au moins 3 ans et qui compte au moins un salarié.

L'aide se limite à une demande par an et par entreprise. Sont exclues les microentreprises et les professions réglementées.

Informations pratiques

Direction Innovation Tourisme et Transition de Limoges Métropole

Tel : 05 19 39 20 16

pde.aides@limoges-metropole.fr

severine.arena@limoges-metropole.fr
